



**Arrêté n° 2025-454 du 1^{er} septembre 2025 portant
délégation de signature pour les opérations de
validation électronique, de visa et de constatation du
service fait dans les applications informatiques
financières de l'université**

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 719-80,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle,
Vu la délibération modifiée n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié, portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature

Délégation de signature est donnée aux agentes et agents reportés dans le tableau annexé au présent arrêté pour signer au nom du directeur de l'Institut universitaire de technologie les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « *FormULR* », « *GFC-dépenses* » et « *GFC Missions* » de La Rochelle Université pour ce qui concerne les affaires intéressant l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle.

Pour chaque délégataire, la délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité ou les entités budgétaires renseignées dans le tableau annexé au présent arrêté, et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 – Fonctionnement (hors mission) et équipement

La présente délégation de signature concerne :

- > les engagements juridiques quel que soit le montant dans la limite de attributions du directeur de l'IUT ; au-delà de 10 000 euros HT, les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés,
- > la constatation du service fait,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

Article 3 – Missions

La présente délégation de signature concerne :

- > les ordres de missions après accord du responsable budgétaire et, pour les zones dites « à risque » identifiées par le ministère des Affaires étrangères, du fonctionnaire sécurité défense et du président ou du directeur général des services, ainsi que, subséquent, les avances consenties, les états de frais de déplacement, exceptés ceux dont le délégataire est personnellement bénéficiaire ;
- > les autorisations d'invitation des personnes extérieures après accord du responsable budgétaire et, pour les zones dites « à risque » identifiées par le ministère des Affaires étrangères, du fonctionnaire sécurité défense, les ordres de missions et les états de frais de déplacement afférents ;
- > subséquent, les états de frais de déplacements et toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements.

Article 4

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2025-092 du 31 janvier 2025 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.

Article 5 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} septembre 2025.

Le directeur de l'IUT

Fabien Gendron

Annexe

Délégations de signature financière – Institut universitaire de technologie					
Nom	Prénom	Qualité délégataire	Service / Laboratoire	CRB	SO
CADILHAC- GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	IUT	CRB09	-
DAVID	PASCALE	CHEFFE DU DÉPARTEMENT IUT TC	IUT	CRB09	TC
DESAYVRE	SANDRINE	RESPONSABLE SERVICE FINANCIER ET LOGISTIQUE	IUT	CRB09	-
DIDELOT	SANDRINE	CHEFFE DU DÉPARTEMENT IUT GB	IUT	CRB09	GB
FAUCHER	CYRIL	CHEF DU DÉPARTEMENT IUT INFORMATIQUE	IUT	CRB09	INFO
GAUGUE	ALAIN	CHEF DU DÉPARTEMENT IUT RetT	IUT	CRB09	R et T
MASSON	JEAN- PHILIPPE	CHEF DU DÉPARTEMENT IUT GÉNIE CIVIL	IUT	CRB09	GC CD
MAHIEUX	PIERRE-YVES	CHEF ADJOINT DU DÉPARTEMENT IUT GÉNIE CIVIL	IUT	CRB09	GC CD